



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 19h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 11 juillet 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE,
MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Régis RIVET, Jean-Marc MEUTERLOS, Claude-Anthony CRUCEREY,

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Patrick BARRAT, Excusé(s): MM : Christophe SIRGUEY, Thomas COLIN

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I. OCTROI DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Le conseil municipal décide d'approuver pour 2018 l'octroi des subventions aux associations comme indiqué ci-dessous:

ASSOCIATION	MONTANT
ADMR	150.00 €
ELIAD	150.00 €
FNACA	150.00 €
TENNIS FRETIGNEY	300.00 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	500.00 €
ASSOCIATION LOISIRS FRETIGNEY	500.00 €
COMITE DES FETES	300.00 €
ACCA FRETIGNEY	300.00 €
LES FRETONS ECOLE	300.00 €
PETANQUE DES DHUYS	300.00 €
TOTAL	2 950.00 €

II. GARANTIE D'EMPRUNT - ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE

Suite la demande effectuée par Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement concernant des travaux de remise en état des chemins pour un montant total des travaux de l'ordre 45 000.00 € HT et entendu qu'une partie de ces travaux sera autofinancée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'accorder sa garantie à l'Association Foncière de Remembrement de Fretigney-et-Velloreille, pour un prêt d'un montant de 35 000.00 € qu'elle envisage de contracter auprès de du Crédit Agricole de Franche-Comté.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes:

- Montant 35 000.00 €
- Organisme prêteur Crédit Agricole de Franche-Comté
- Durée totale du prêt 72 mois
- Echéances Annuelle
- Taux d'intérêt 0.91 %

DECLARE que cette garantie est accordée avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de la garantie, de la division du risque et au partage du risque.

S'ENGAGE au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents contractuels liées à cette garantie.

III. ACCUEIL DE JOUR ITINERANT - ELIAD

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation par ELIAD d'un accueil de jour itinérant sur la commune. Cet accueil serait effectué une fois par semaine à destination des personnes âgées dépendantes dans la salle de convivialité . ELIAD serait en charge du transport des personnes de leur domicile à la salle.

Entendu cet exposé, le conseil municipal :

- DECIDE de mettre à disposition à titre gratuit la salle de convivialité pour l'accueil de jour des personnes âgées dépendantes.
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec ELIAD.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

Vente des bois du 04/07/2018 :

- La parcelle N°50 a été achetée par l'entreprise CALVI pour 11 229.00 €.
- Les parcelles N°2 -3-16-24 et 25 ont été achetées par l'entreprise BROCHET FRERES pour 6 103.00 €.
- La parcelle N°41 a été achetée par l'entreprise LOCATELLI pour 24 780.00 €.

Abattage du tilleul du parking de l'église :

Les travaux ont été confiés à l'entreprise AGILE GRIMPE pour un montant de 700.00 € HT.

Travaux voirie / Remise en état des chemins:

Suite aux dégâts occasionnés par les orages il est nécessaire de remettre en état certains chemins. Le devis de l'entreprise VELET Terrassement a été retenu pour un montant de 4 120.00 € HT.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire, Nicole MILESI